COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Françoise BOISSIERE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2017.

3. APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,
sur proposition du comité de pilotage de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'une structure périscolaire,
après avoir délibéré,

- approuve avec 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, l'Avant-Projet Définitif relatif à l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'une structure périscolaire, pour un montant de 8 185 000 € HT,
- autorise avec 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'une structure périscolaire portant le montant de la rémunération de 964 775 € HT à 1 059 957.50 € HT, représentant une augmentation de 9.86 % du montant initial du marché.
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de l'opération.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AU REAMENAGEMENT DE LA PISTE D'ATHLETISME

Le Conseil Municipal,
sur avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2017,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'attribuer le marché de travaux relatif au réaménagement de la piste d'athlétisme, comme suit :

Lot unique	Entreprise proposée par la commission	Montant en € HT	Montant en € TTC
Réaménagement de la piste d'athlétisme	PONTIGGIA à Wittenheim	648 957.20	778 748.64

- et autorise le Maire à signer tous documents y relatifs.

5. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU WOERTHEL

Le Conseil Municipal,
vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 22 et 29 mai 2017,
après avoir délibéré,

- décide avec 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, d'attribuer les marchés de travaux relatifs à

l'opération de rénovation de l'école maternelle du Woerthel aux entreprises et pour les montants suivants :

N° lot et désignation	Attributaire	Montant de l'offre en € HT	Tranche conditionnelle, option ou/et variante retenue	Montant total de l'offre en € HT
1. Démolitions – Gros oeuvre	LES BATISSEURS ASSOCIES à Hoenheim	20 572.18	Option 2 : 2 310.75	22 882.93
2. Etanchéité	Infructueux, une nouvelle consultation est lancée.			
3. Travaux d'isolation	MAYART à Illkirch	75 000	Tranche conditionnelle 1 : 8 199.45	83 199.45
4. Brise soleil orientable	OFB à Kilstett	23 731.29		23 731.29
5. Assainissement - Voirie	WILLEM à Surbourg	11 696.79		11 696.79
6. Electricité	K3E Sarl à Mothern	18 300		18 300
7. Chauffage - Sanitaire	ENERGIE ET TECHNIQUE à Hochfelden	57 700		57 700
			TOTAL	217 510.46

- autorise avec 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus ainsi que tous documents relatifs à ces marchés de travaux ;
- autorise avec 19 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, Monsieur le Maire à relancer une consultation pour le lot n° 2.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux budgets primitifs 2017 et suivants.

6. AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à établir les avenants suivants relatifs aux travaux de construction d'un centre technique municipal :

Lot	Désignation du lot	Entreprise titulaire	Marché initial HT	Avenant n°1 HT	Avenant n°2 HT	Nouveau montant total du marché HT
2	Assainissement	WILLEM TP	66 444.43	9 848.47 *(validé précédemment)*	4 594.95	80 887.85
3	Gros œuvre	SOTRAVEST	225 300	- 6 478.39 *(validé précédemment)*	655.08	219 476.69
8	Métallerie	ATELIERS STROH	28 307.84	-887.04		27 420.80
10	Plâtrerie	CILIA	19 866.06	5 385.75		25 251.81
12	Carrelage	CDRE	13 219.32	726.00		13 945.32

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

7. PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.
Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2016 et reprennent les résultats de 2015.

Ils se présentent comme suit :

	Résultat de clôture de 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	1 012 362.16		2 233 947.59	3 246 309.75
Fonctionnement	1 367 737.01	1 317 737.01	988 340.55	1 038 340.55

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :
- un excédent de fonctionnement de 1 038 340.55 €,
- un excédent d'investissement de 3 246 309.75
- d'où un solde de clôture de 4 284 650.30 €.

Le Compte Administratif fait apparaître les restes à réaliser suivants :
- dépenses d'investissement pour un montant de 3 750 252.06 €,
- recettes d'investissement pour un montant de 475 000.00 €,
- soit un solde de 3 275 252.06 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement dégage un besoin de financement de 28 942.31 € (3 246 309.75 € – 3 275 252.06 €)

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
et après que le Maire se soit retiré de la salle,
- approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016, aux montants indiqués ci-après :

	Résultat de clôture de 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	1 012 362.16		2 233 947.59	3 246 309.75
Fonctionnement	1 367 737.01	1 317 737.01	988 340.55	1 038 340.55

8. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2016, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 038 340.55 €, le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :

- 28 942.31 € affectés à la couverture du besoin de financement (compte R 1068)
- 1 009 398.24 € reportés en section de fonctionnement (compte R 002)

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
- approuve avec 18 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 tel qu'indiqué ci-dessus.

9. AUTORISATION A DONNER POUR L'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE DU PRET

Le Conseil Municipal,
vu l'avis de la commission des finances des 4 janvier et 19 mai 2017,
après avoir délibéré,

- autorise avec 21 voix pour et 6 abstentions, Monsieur le Maire à augmenter l'enveloppe du prêt de 2 200 000 € inscrit au Budget Primitif 2017 à 7 600 000 euros.

10. CHOIX D'UN ORGANISME DE PRET BANCAIRE

Le Conseil Municipal,
vu l'avis de la commission des finances réunie le 19 mai 2017,
après avoir délibéré,

- décide avec 21 voix pour et 6 abstentions, de contracter un prêt de 7 600 000 d'euros auprès de
  - Crédit Mutuel pour un montant de 3 800 000 € au taux fixe de 1.40 % sur une durée de 20 ans,
  - Crédit Agricole pour un montant de 3 800 000 € au taux fixe de 1.40 % sur une durée de 20 ans.

Les échéances seront trimestrielles et constantes.
Une commission d'instruction sur le montant du prêt sera appliquée.

- et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents y afférent.

11. AVIS A DONNER SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable assorti des remarques et observations annexées à la présente délibération.

12. AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA S.A.S. GRAVIERE ET SABLIERE VELTZ-VIX DE GAMBSHEIM / RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE SISE A GAMBSHEIM

Le Conseil Municipal,
Considérant l'article R512-20 du code de l'environnement,
vu l'avis favorable formulée par la commission environnement et forêt du 4 avril 2017,
vu l'avis de l'autorité environnementale,

- émet avec 23 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, un avis favorable à la demande, présentée par la S.A.S. gravière et sablière Veltz-Vix, sise à Gambsheim, en vue d'obtenir, auprès du Préfet du Bas-Rhin, une autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière, sise à Gambsheim, pour une durée de 30 ans.

13. CESSION DE TERRAIN SITUE RUE DE MADRID A UN PROPRIETAIRE PRIVE

Le Conseil Municipal
vu les avis de la commission urbanisme et logement des 10 août 2016, 16 janvier et 2 mars 2017,
vu l'avis des Domaines du 18 avril 2016,
vu le courrier de M. Steinmetz en date du 9 février 2017,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la cession d'une parcelle située rue de Madrid pour un montant de 44 500 € à Monsieur Jean-Luc Steinmetz. Ce bien est cadastré :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
46	2/9*	Rue de Madrid	1.33 ares

**numérotation provisoire de la parcelle en attente de l'inscription au Livre Foncier.*

- prend acte que les frais liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,

- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

14. CESSION A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DE PARCELLES DE VOIRIE INCLUSES DANS DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET RESTEES INSCRITES AU LIVRE FONCIER AU NOM DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Le Conseil Municipal
vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 08 décembre 2016,
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016,
vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016,
vu l'article L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le transfert de propriété de la commune à l'Eurométropole de Strasbourg, à titre gratuit et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie telles que listées en annexe de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

15. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE SERVITUDE AU PROFIT DE STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 25 voix pour et 2 abstentions, la société Strasbourg Electricité Réseaux à réaliser des travaux de renforcement du réseau électrique, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne raffinerie de Reichstett, sur les parcelles situées à La Wantzenau et cadastrées section 44 n°72, 75 et 76,
- et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitudes sur ces parcelles, et tous documents correspondants, dont les frais seront à la charge de Strasbourg Electricité Réseaux.

16. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal,
vu l'avis favorable de la Commission Communale Pour l'Accessibilité, réunie le 15 mai 2017,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le rapport annuel 2016 de la Commission Communale Pour l'Accessibilité de la commune de La Wantzenau, annexé à la présente délibération.

17. RESERVE PARLEMENTAIRE ET FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL / DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments suivants figurants à l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune pour l'année 2017 :
  - l'espace Jean-Claude Klein (salles associatives, salle de sports, local baby-gym, local RAM),
  - le DOJO,
  - le hall de tennis,

  pour un montant total prévisionnel de 51 440 € HT,

- autorise le Maire à solliciter toutes subventions et aides au titre de la réserve parlementaire et au titre du fond de soutien à l'investissement public local,
- approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	51 440 €	AIDES PUBLIQUES ETAT : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017 RESERVE PARLEMENTAIRE	 20 576 € 3 000 €	 40 6
		Sous-total aides publiques	23 576 €	46
		AUTOFINANCEMENT Fonds propres	 27 864 €	 54
		Sous-total autofinancement	27 864 €	54
TOTAL DEPENSES	51 440 €	TOTAL RESSOURCES	51 440 €	100

- et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de dix-sept délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUISARD

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE, arrivée à la fin du point n°1

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Absents, excusés :

Mme Christiane HEINTZ avec procuration à M. Clément VIX

M. Frédéric MAURY avec procuration à M. Camille MEYER

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD avec procuration à M. Jean-Louis GABEL

M. Aurélien CROMBE

M. Christophe STROH

Affiché le 2 juin 2017.